



Refus acces domicile conjugal

Par **BALITOUT**, le 18/01/2010 à 20:26

Bonjour,

Séparée de fait et hébergée dans ma famille depuis juillet 2003 pour cause d'infidélité de mon mari, nous avons cependant continuer à avoir une vie commune à 50 % dans l'attente de conditions psychologiques et financières meilleures afin de la reprendre totalement.

Depuis 3 mois, mon mari a entamé une nouvelle liaison extra-conjugale et me refuse l'accès au domicile conjugal. Je ne souhaite pas pour le moment engager de procédure de divorce mais faire valoir mes droits, notamment au regard des meubles meublants, biens propres et biens communs.

La Gendarmerie Nationale ne veut pas intervenir car il s'agit d'un problème civil, l'huissier de justice non plus car je n'ai pas d'avocat et le propriétaire ne peut pas (ou ne veut pas) me procurer un double des clés.

Que puis-je faire :

- Faire intervenir un serrurier ;
- Contraindre le propriétaire à me remettre un double des clés ;
- Saisir directement le Juge aux Affaires Familiales sans avocat.

Je vous remercie de votre réponse.

Par **jeetendra**, le 18/01/2010 à 22:06

[fluo]CIDFF DE L' AISNE[/fluo]
CIDF 02 . TGI 3 Place Aubry
02000 LAON
Téléphone : 03 23 79 30 14

Bonsoir, prenez contact avec l'Association CIDFF à Laon, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à faire valoir vos droits d'épouse, de conjoint auprès de votre mari, courage et bonne soirée à vous.